



Le mode de vote en investissement étant modifié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ouverture des crédits sera calculée sur les crédits au chapitre et non par opération d'investissement.

Le vote du budget primitif étant programmé après les élections municipales, et pour permettre d'assurer une continuité dans la réalisation des opérations d'investissement, il est proposé l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2019 crédité des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports à savoir :

Chapitre	Crédits votés au BP 2019	Comptes	Ouverture crédits 2020 (25% du budget 2019)
20	25 120,00 €	2031- Frais d'études	3 280,00 €
		2051 – Concessions et droits similaires	3 000,00 €
21	3 270 642,62 €	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	25 000,00 €
		21318 – Autres bâtiments publics	107 661,00 €
		2135 – Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments	300 000,00 €
		2151 - Réseaux de voiries	300 000,00 €
		2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00 €
		2184 - Mobilier	20 000,00 €
23	400 000,00 €	2188 – Autres immobilisation corporelles	15 000,00 €
		2312 – Agencements et aménagements de terrains	100 000,00 €
<b>Montant total ouverture de crédits</b>			<b>923 941,00 €</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

**AUTORISE**, l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019 crédité des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports sur le budget de la Ville d'Apt.

**AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**